



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Credit lyonnais

Question écrite n° 50348

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de la restructuration du Credit lyonnais pour les villes moyennes de province, à la suite du naufrage financier de cette banque publique. C'est ainsi que dans le département de la Savoie, le Credit lyonnais a fermé ses agences de Challes-les-Eaux, Saint-Michel-de-Maurienne, Cognin, et envisage de fermer son agence de Chambéry, avenue de Turin. Pour la totalité de la vallée de la Maurienne, le Credit lyonnais ne compte plus qu'une agence à Saint-Jean-de-Maurienne. À Chambéry, où se trouvait l'essentiel de l'implantation de cette banque pour les services à la population et aux entreprises et collectivités des deux départements savoyards, le Credit lyonnais a déjà supprimé 46 emplois directs, 16 emplois supplémentaires étant supprimés chez les sous-traitants effectuant les travaux de lecture des chèques, postmarquage des chèques, compensation, transport de chèques... Au-delà de ces mesures, dans le cadre de sa direction régionale Rhône-Alpes Auvergne, le Credit lyonnais envisage de supprimer maintenant les points d'appui commerciaux de Chambéry, Valence et Saint-Étienne au bénéfice d'une concentration des services sur Lyon et Grenoble, au mépris de toute logique d'aménagement du territoire, mais aussi de toute logique économique, puisque la disparition de services tels que le service exportation, le service succession en outre contribuera à une éviction de clientèle. Une autre organisation dans le cadre d'une structure de réseau avec la spécialisation des points et d'appuis commerciaux de chaque ville était cependant possible, permettant le maintien de l'activité et de l'emploi. Il demande donc au Gouvernement de bien vouloir obtenir des dirigeants du Credit lyonnais la prise en compte des conséquences locales de leur décision et une meilleure analyse des propositions faites par les acteurs locaux, d'autant que ceux-ci n'ont pas de responsabilités dans la situation actuelle de cette banque. D'une manière plus générale, il constate que le mouvement de concentration bancaire, sans doute nécessaire pour garder une compétitivité au niveau international, a très souvent comme conséquence d'éloigner les centres de décision des particuliers et des entreprises. Ce phénomène qui touche des départements entiers peut avoir des conséquences graves en créant des zones de « non-prêts » à terme, si cette tendance se poursuit. Il souhaite donc qu'une réflexion s'engage entre le ministère et la profession bancaire sur le rôle des banques dans le soutien au développement économique local, notamment dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50348

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1738